

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2024-042

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-BC_2024_042-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-quatre septembre à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 18 septembre 2024

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	16
Votes	16

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles JULLIAN

VOIRIE

**Marché de travaux
d'aménagement des
rues du Pilat et de
Chazeaux à Beauvallon
(Chassagny)**

**Autorisation de
signature des marchés
au Président**

Rapporteurs : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie, et Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et aux Réseaux

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire en date du 24 janvier 2023 donnant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation et la passation des marchés et accords-cadres de travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée d'un montant supérieur au seuil de transmission des actes au contrôle de légalité défini par le CGCT,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais a lancé une procédure adaptée relative aux travaux d'aménagement des rues du Pilat et de Chazeaux à Beauvallon (Chassagny), composée de deux lots.

Après analyse des candidatures et des offres, la commission MAPA a proposé, lors de sa séance du 11 juillet 2024, d'attribuer les marchés relatifs au lot 1 : « VRD » et au lot 2 : « espaces verts » aux candidats suivants :

Lot 1 : VRD

MGB TP, 140 rue Frédéric Monin, 69440 MORNANT, pour sa variante, pour un montant toutes tranches confondues de 504.459,20 € HT soit 605.351,04 € TTC, décomposé ci-dessous :

* Tranche ferme : Rues du Pilat et de Chazeaux + parvis de l'école.

Montant d'attribution : 370 679.90 € HT soit 444 815.88 € TTC.

Durée d'exécution : 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240924-BC_2024_042-DE



* Tranche optionnelle 1 : Carrefour RD 83/RD83e/rue du Pilat.

Montant d'attribution : 117 333.30 € HT soit 140 799.96 € TTC.

Durée d'exécution : 2.5 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

* Tranche optionnelle : Rue du Pilat (de l'entrée d'agglomération à l'accès à la crèche).

Montant d'attribution : 16 446.00 € HT soit 19 735.20 € TTC.

Durée d'exécution : 1 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Lot 2 : Espaces verts

GREEN STYLE, 19 Chemin de la Lône, 69310 PIERRE BENITE, pour un montant toutes tranches confondues de 138.137,00 € HT soit 165.764,40 € TTC, décomposé ci-dessous :

* Tranche ferme : Rues du Pilat et de Chazeaux + parvis de l'école

Montant d'attribution : 120 575.00 € HT soit 144 689.00 € TTC.

Durée d'exécution : 1 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

* Tranche optionnelle : Carrefour RD 83/RD83e/rue du Pilat

Montant d'attribution : 17 562.00 € HT soit 21 075.00 € TTC.

Durée d'exécution : 1 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Où l'exposé de ses rapporteurs et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 26 SEP. 2024

Notifié ou publié
le 26 SEP. 2024

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

AUTORISE Monsieur le Président ou la personne habilitée, à signer les marchés n° 2024-05-L01 (VRD) n° 2024-05-L02 (espaces verts) relatifs aux travaux d'aménagement des rues du Pilat et de Chazeaux à Beauvallon (Chassagny),

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal, opération 2123.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 SEPTEMBRE 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER